RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON

Séance du 17 avril 2025

Délibération du CA n°2025-08
Objet : Tarifs hébergement à compter du 1er août 2025 – nouvelle résidence Alice Guy (porte des Alpes)
Document joint : Tarifs hébergement – résidence Alice Guy

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;
Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Lyon, adopté en sa séance du 16 octobre 2024 ;

Exposé des motifs :

Le Crous de Lyon ouvre une nouvelle résidence, Alice Guy, sur le Campus de Porte des Alpes dans le cadre d'un marché de partenariat. Le Crous de Lyon sera gestionnaire de 198 logements pour 250 places. La résidence sera livrée le 30 juin 2025.

L'ouverture de la résidence prévue le 25 août 2025 donne lieu à la mise en place de nouveaux tarifs au 1er août 2025.

Article unique :

Les tarifs joints à la présente délibération sont adoptés à l'unanimité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 25
Quorum atteint : oui
Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le

Le Président du Conseil d'administration,
Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur,
la Recherche et l'innovation
de la région académique Auvergne Rhône-Alpes

Gabriele FIONI

Crous de Lyon
59, rue de la Madeleine
69007 Lyon
www.crous-lyon.fr